

Infrastructure - Projets Région Ouest - Avenue de la Gare 41 - 1001 Lausanne

Aux riverains du chantier
de la gare de Gland

Lausanne, le 3 janvier 2017

Annonce de travaux de nuit

Dans le cadre de la mise en conformité des quais et de la construction du nouveau passage inférieur pour les piétons et les deux-roues légers, nous devons exécuter les **travaux bruyants** suivants:

- la suite et fin des travaux de construction du nouveau quai côté Jura d'une longueur de 320 m du 23 janvier au 16 février ;
- la suite des travaux de construction du nouveau quai côté lac d'une longueur de 320 m du 20 février au 17 mars;
- travaux préparatoires pour la pose de la paroi de protection sur le quai côté lac du 20 au 24 mars ;
la construction de la marquise sur le quai côté jura et centre du 18 avril au 23 juin ;
- la distribution et la pose des nouveaux mâts et jogs de ligne de contact du 30 janvier au 23 juin ;

ainsi que les **travaux très bruyants** suivants :

- la démolition du passage inférieur existant le 29 et 30 mars ;
- les travaux de substitution de rails le 31 mars et 3 avril ;
- les travaux de bourrage et de damage le 4 avril.

Travaux de nuit : du lundi soir au vendredi matin

Travaux quai 1 du 23 janvier au 16 février de 21h à 6h

Travaux quai 3 du 20 février au 17 mars de 21h à 6h

Travaux préparatoires quai 3 du 20 au 24 mars de 21h à 6h

Construction de la marquise du quai 1 du 18 avril au 23 juin de 21h à 6h

Démolition du PI existant du 29 et 30 mars de 21h à 6h

**Travaux de substitution, de bourrage et damage sur les voies du 31 mars, 3 et 4 avril
de 21h à 6h**

Travaux ligne de contact du 30 janvier au 23 juin du 21h à 6h

Travaux de nuit : nuits exceptionnelles

Travaux de substitution vendredi 31 mars de 21h à 6h

CFF SA

Infrastructure - Projets

Avenue de la Gare 41 · Case postale 345 · CH-1001 Lausanne

Mélanie Martin: Mail. melanie.martin@sbb.ch · www.cff.ch

Ce planning de nuit est dû à des contraintes de trafic ferroviaire et de sécurité compte tenu du danger représenté par les lignes de contact (courant électrique de 15'000 volts) et la proximité de voies en exploitation.

La réalisation de ces différents travaux provoquera des désagréments sonores que nous ne pouvons malheureusement pas éviter. Cependant, les mesures complémentaires suivantes ont été mises en œuvre pour limiter les nuisances : bennes recouvertes de tapis antichoc, instructions au personnel concernant le comportement à adopter en période nocturne, réaménagement des installations de chantier pour limiter le déplacement inutile d'engins, regroupement des travaux très bruyants avant minuit, réalisation d'une paroi de protection sur le quai côté lac permettant la démolition partielle de la rampe du PI de jour.

En vous priant de bien vouloir nous excuser de ces nuisances, nous vous remercions d'ores et déjà de votre compréhension et vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.



Mélanie Martin
Cheffe de projet
CFF Infrastructure